

N°6 - avril 2024



La lettre de  
**Bievre Liers**  
Environnement

Les mares, c'est (de) la vie !

1<sup>er</sup> et 2 juin  
**Festival des bonnes idées pour le climat**  
Le programme arrive bientôt !

### TRAME TURQUOISE, TRAME VERTE, TRAME BLEUE... DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le cadre de notre action d'inventaire/créations de mares à amphibiens nous avons évoqué dans divers écrits la « restauration de la trame turquoise ». Alors que nous sommes entrés dans la phase « créative » de l'opération (creusement de nos premières mares), il peut être utile de revenir brièvement sur cette notion de « trame » (verte, bleue, turquoise, noire...)

Entre autres facteurs, la fragmentation des habitats est une des causes majeures de la dégradation de la biodiversité. Cette fragmentation est principalement due aux activités humaines (routes, zones urbaines, aménagements divers, agriculture...). Pour prendre en compte cette fragmentation des habitats, le « Grenelle de l'environnement » de 2008 fait entrer dans le droit de l'environnement la notion de « Trame verte et bleue ».

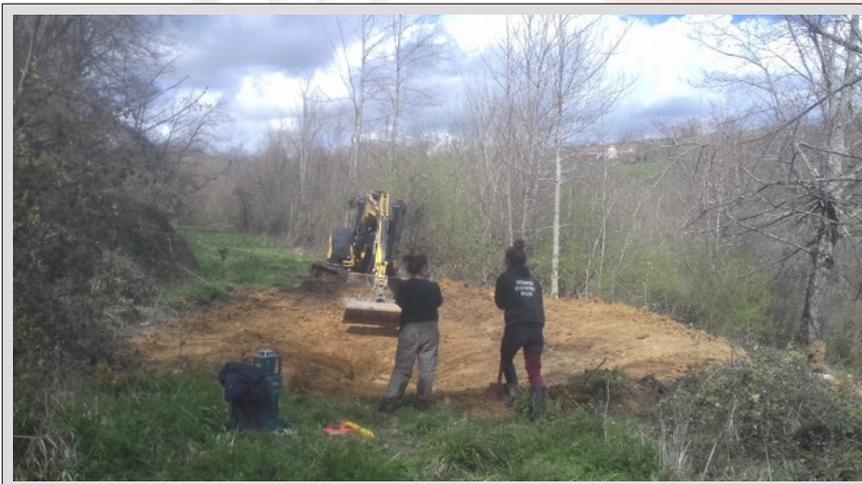
Les « trames » sont composées de réservoirs de biodiversité reliés par des corridors naturels qui permettent à la faune de se déplacer pour subvenir à ses besoins vitaux (alimentation, reproduction...). Ces corridors évitent en outre que les réservoirs de biodiversité ne soient isolés ce qui serait un obstacle au brassage génétique des populations, condition de leur bonne santé (d'autant

plus importante que les bouleversements de leurs conditions de vie dus aux changements climatiques sont rapides). Cela concerne la faune et la flore (transports de graines par les animaux...). La trame bleue concerne les espèces aquatiques et la trame verte les espèces terrestres.

ces corridors, d'importance régionale, ont été identifiés entre les massifs boisés (Chambarans/Bonnevaux, Chambarans/collines du Banchet) ainsi que des corridors locaux à une échelle plus petite.

Ces corridors ont fait l'objet d'actions de préservation/amélioration entre 2016 et 2021 dans le cadre du contrat Trame Verte et Bleue dont la Région était le principal financeur. Ce contrat n'a malheureusement pas été reconduit, ce qui nous prive d'un outil opérationnel de préservation/restauration de la biodiversité à l'échelle du territoire, (le bilan du plan 2016/2021 avait été unanimement considéré comme très positif).

La « trame turquoise » concerne les animaux dont le cycle de vie comporte des périodes de vie terrestre et des périodes de vie aquatique (amphi-



#### Creusement de la première mare

Des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE)<sup>1</sup> ont été réalisés pour déterminer les corridors qui devaient prioritairement être protégés ou restaurés. En Bièvre plusieurs de

biens, libellules...). Cette trame comporte donc des milieux humides (mares, étangs, plan d'eau...) et des milieux terrestres à la fois lieux de vie et zones de déplacements (forêt, bosquets, haies, prairies, ruisseaux...).

En ce qui concerne les amphibiens, la SNPN (Société Nationale

de Protection de la Nature) considère qu'un réseau de mares est fonctionnel s'il comporte au minimum 5 mares éloignées au maximum de 500 m les unes des autres, mares entre lesquelles la circulation des animaux est possible. Pour beaucoup de spécialistes, 500 m semble un maxi-

imum, la distance paraissant plutôt adaptée aux plus gros tritons (tritons crêtés). Les mares peuvent donc être plus proches les unes des autres, ce qui paraît même souhaitable pour dynamiser les populations.

### OÙ EN EST NOTRE PROJET...

Suite à l'étude des mares réalisée par notre stagiaire entre janvier et juillet 2023, le choix avait été fait en comité de pilotage de renforcer les réseaux de mares existants sur les communes côté Bièvre les plus proches de la Réserve du Grand Lemps (gros réservoir de biodiversité en ce qui concerne les amphibiens). Les communes de La Frette et de St Hilaire de la Côte ont été privilégiées pour la recherche d'emplacements possibles.

Pour St Hilaire de la Côte, 6 emplacements possibles ont été identifiés et validés après accord des propriétaires et exploitants agricoles concernés et visite sur place avec J.-B. Decotte, le salarié de la LPO qui va réaliser les travaux. Deux de ces emplacements sont situés sur des terrains qui nous ont été proposés par leurs propriétaires et un autre sur un terrain communal avec l'accord de l'ACCA (association communale de chasse agréée) qui gère les

1. *Nouveau sigle : SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires ! ... pas sûr qu'on ait gagné en clarté !*

**BLE organise son  
Troc Annuel De Plants Et De Graines  
Samedi 27 avril de 9h à midi à côté de la Mairie de  
St Hilaire de la Côte, devant l'école maternelle**

lieux par convention avec la commune. Ils sont situés sur des secteurs qui comportent tous des



*Le jeudi 28 mars, les membres du comité de pilotage et les élus de la commune de St Hilaire ont été conviés à une visite de chantier*

éléments paysagers pour favoriser également la vie terrestre et les déplacements des animaux.

Cinq mares ont été creusées à ce jour, trois mares naturelles, deux mares artificielles (comportant une membrane de fond

pour retenir l'eau - aménagement indispensable dans les terrains perméables). Les mares situées dans des pâtures ont été clôturées pour éviter le piétinement des animaux.

**D'autres chantiers s'annoncent et nécessiteront des bénévoles supplémentaires.**

Si vous souhaitez en faire partie, écrivez-nous à [contact@bievre-liers-environnement.fr](mailto:contact@bievre-liers-environnement.fr) en donnant votre nom et votre numéro de téléphone pour que l'on puisse vous solliciter...

À la Frette, il nous reste plusieurs emplacements à trouver pour des travaux qui pourront être réalisés à l'automne.



*Une mare creusée et en eau ; bientôt, de nombreux animaux (et plantes) y auront élu domicile et la végétation aura recouvert les traces des travaux*